

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

**AUTORITE CONTRACTANTE : DIRECTION REGIONALE DE LA
FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE DU
CENTRE (DRFSNFC)**

N° Réf : 108/18/CO/ARCOP/2021

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr /dossyov@yahoo.fr /secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
3.1.	CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DE LA PRM PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	10
3.2.	CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE 11	
3.2.1.	<i>Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	11
3.2.2.	<i>Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	12
3.2.3.	<i>Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	12
3.3.	CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	13
3.3.1.	<i>Echantillonnage.....</i>	13
3.3.2.	<i>Phase de préparation du marché</i>	13
a-	Contrôles préliminaires d'ordre général	13
b-	Préparation du marché	14
3.3.3.	<i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	14
a-	Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu	14
b-	Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu.....	14
c-	Respect des conditions spécifiques liées à l'AOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu	14
d-	Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu.....	14
e-	Dossier d'appel à concurrence	14
f-	Présentation des offres	14
g-	Réception des offres.....	15
h-	Ouvertures des offres	15
i-	Evaluation des offres et attribution	15
j-	Approbation des travaux de la CAM	15
k-	Signature et approbation du Contrat de marché.....	15
3.3.4.	<i>Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché.....</i>	16
a-	Réception et règlement du marché.....	16
b-	Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu	16
3.3.5.	<i>Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	16
3.4.	CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	16
3.5.	CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	17
IV.	ANNEXES	18

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accélééré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2018 de la **Direction Régionale de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille du Centre (DRFSNFC)** a été marquée par la passation de dix (10) **marchés publics** pour un montant global de **FCFA 15 999 000** selon la liste des marchés publics communiquée par l'autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **3 marchés publics d'une valeur globale de FCFA 8 270 000**, soit un taux de représentativité de **quarante-trois pour cent (30%)** en termes de volume des marchés et **52%** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total des marchés	10	15 999 000	3	8 270 000	30	52

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la Direction Régionale (DR) qui nous a mis en relation avec le Secrétaire Administratif et Financier (**SAF**) qui a en charge les fonctions **de la** Personne Responsable des Marchés (**PRM**) au sein de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la Personne Responsable des Marchés (PRM) et de la structure en charge du contrôle à priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et des délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Madame la

Directrice Régionale de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille du Centre (DRFSNFC)

A

Monsieur le

Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2018**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à notre appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 39% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>L'autorité contractante a utilisé 100% de ses marchés communiqués des procédures peu ou non compétitives (DC, CC, ED, EDS). (cf. détail au point 3.2.3)</i>

	<u>Commentaires</u>
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation de la PRM (1)	06 irrégularités par rapport au code des marchés publics.
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	19 cas de non-conformité par rapport au code des marchés publics,
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	<i>La mission n'a relevé aucune anomalie sur les 9 possibles, soit un pourcentage de conformité satisfaisant.</i>
Sur le respect des délais	<i>Le contrôle sur les délais a fait l'objet de trois (03) observations particulières. (cf. point 3.3.5).</i>

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation respectivement de la Personne Responsable des Marchés (PRM) et de la structure en charge du contrôle à priori pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DE LA PRM PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R4

Observations

- Au regard des documents reçus, la fonction de la Personne Responsable des Marchés (PRM) du DRFSNFC assurée par le Secrétaire Administratif et Financier (SAF) n'est pas soutenue par un acte formel désignant la PRM. La charge liée à cette fonction qui a été attribuée au SAF, aurait été consignée dans sa fiche de poste. Nous n'avons pas pu obtenir de fiche de poste, ni de document décrivant le contenu des tâches liées au poste.

Recommandation

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- prendre un acte administratif qui précise l'étendue des tâches de la Personne Responsable des Marchés (PRM) et qui nomme ce dernier de façon formelle.

3.1.2. Organisation de la PRM

R5 à R10

Observations

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (article 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID et l'arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents), la mission a relevé les anomalies ci-après :

- Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure. En effet, le dispositif d'archivage et de classement pour les dossiers relatifs aux marchés publics est perfectible. Pour les marchés examinés, l'essentiel des documents requis n'ont pas été classés par ordre chronologique. Ce défaut d'archivage physique et numérique est alourdi par le manque de locale pour classer les documents.
- Absence d'un système d'archivage électronique.

- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles du DRFSNFC tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.
- ✓ Sur l'élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID). La mission n'a pas reçu les rapports faisant ressortir des statistiques sur les marchés publics passés.
- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des procès-verbaux de réunions et les registres pendant la période sous revue). Il n'existe pas de tableau de suivi.
- ✓ Sur l'élaboration et les preuves de transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017_393). Les états mensuels consolidés ne sont pas établis et transmis à la DGCMEF.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à:

- l'archivage des dossiers de marchés passés conformément aux procédures d'archivage recommandées par les textes en vigueur ;
- élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles du DRFSNFC tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics ou à défaut, l'utilisation du guide de l'autorité contractante de L'ARCOP.
- élaborer des statistiques sur les marchés publics passés au titre de chaque exercice budgétaire
- tenir un tableau de suivi pour les marchés passés et les procès-verbaux de réunions au titre de chaque exercice budgétaire.
- établir les états mensuels consolidés et les transmettre à la DG-CMEF.

R11 à R14

Non applicable. La DRFSNFC ne possède de DG-CMEF en son sein.

3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à notre appréciation notamment l'état d'exécution du PPM, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 39%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- Extrait de budget de l'Etat pour la partie concernant la structure. En effet, le Budget de la structure figure au Budget de l'Etat qui est visualisé sur le Circuit Informatique de la Dépense
- Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM ;
- Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget ;

Pièces d'ordre spécifiques à chaque marché

- Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (*cf. marchés N°5*) ;
- Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis (*cf. marchés 2 et 10*);
- Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement (*cf. marchés 1, 3, 6*)
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC (*cf. marchés 5*) ;
- Attestations de service fait ou bordereaux de livraison (*cf. marchés N°2*) ;
- Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants (*cf. marchés N°10*) ;

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à la centralisation des dossiers de marchés auprès de la Personne Responsable des Marchés (PRM), à leur classement puis à leur archivage conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

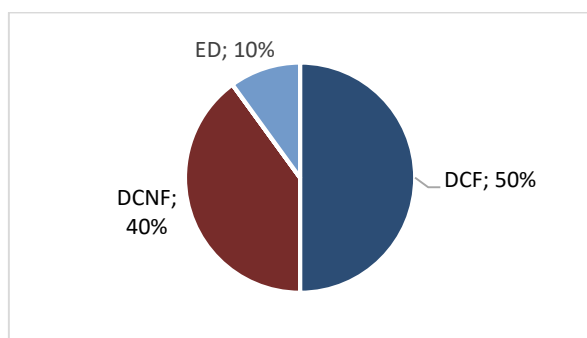
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
Demandes de cotations formelles (DCF)	5	50%
Demandes de cotations non formelles (DCNF)	4	40%
Ententes directes (ED)	1	10%
Total	10	100%

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2018, l'autorité contractante a utilisé la demande de cotation formelle (DCF) pour passer 50% de ses marchés publics, puis 40% pour la demande de cotation non formelle (DCNF). Rappelons que les procédures de droit commun n'ont pas été utilisées au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DCF	1	4 070 000
DCNF	1	200 000
ED	1	4 000 000
Total sélectionné	3	8 270 000
Total communiqué	10	15 999 000
%	30	52

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **trois (03) marchés** d'une valeur globale de **8 270 000 FCFA**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés est présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

RI à R8

Observations

La mission a relevé :

- Les besoins ne sont pas formellement exprimés par les services bénéficiaires lors de l'élaboration du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393). En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM.

- Non publication du plan global de passation des marchés dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle a priori (article 50 du décret 2017_049).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

R9 à R11

Les diligences effectuées sur les documents d'ordre général et relatives à la programmation des marchés exécutés notamment le PPM et les dossiers de marchés n'ont pas révélé d'anomalie.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R17 à R21

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

g- Réception des offres

R54 à R56

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

h- Ouvertures des offres

R57 à R70

Non applicable

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

Non applicable

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

Non applicable

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

Observations

La mission a relevé :

- le contrat de marché figurant dans le fond du dossier n'a pas fait d'objet d'enregistrement auprès des services des impôts (*cf. marché N°2*);
- Le contrat ne précise pas si le marché est exécuté en hors TVA ou en TTC (*cf. marché N°2*);
- l'attestation de service fait n'est pas clairement formulée. En effet, l'attestation qui a été délivrée au prestataire mentionne que le contrat est effectif depuis le 14 juin mais ne précise pas si les prestations ont été entièrement effectuées dans les règles de l'art. (*cf. marché N°2*);
- absence de réponse favorable autorisant la reconduction du contrat de marché relatif au nettoyage des bâtiments (*cf. marché N°10*).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- enregistrer systématiquement les contrats de marché auprès des services des impôts;
- donner des précisions sur le montant HT ou TTC des marchés dans les clauses contractuelles;
- préciser dans l'attestation de service fait si les prestations ont été entièrement exécutées dans les règles de l'art;
- formaliser l'autorisation de reconduction de tout contrat de marché.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé :

- Non-respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités conformément aux dispositions en vigueur. Il s'agit des délais ci-après :
 - un délai trop long voir excessif entre la signature du contrat (19 février 2018) par le titulaire et son approbation (14 juin 2018) soit 4 mois (*cf. marchés N°2*);
 - un délai trop long voir excessif entre la signature du contrat (04 avril 2018) par le titulaire, et son approbation (03 mai 2018) soit un (01) mois et la notification de démarrage (17 septembre 2018) soit 5 mois 13 jours (*cf. marchés N°5*);
 - un délai trop long voir excessif entre la signature du contrat (25 janvier 2018) par le titulaire et son approbation (21 mai 2018) soit 4 mois (*cf. marchés N°10*);

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

Aussi, recommandons-nous à l'autorité contractante de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

L'autorité contractante n'a pas passé de marchés relatifs à des investissements pouvant donner lieu à un contrôle de matérialité physique. Cependant, le marché n°5 de l'échantillon relatif à la fourniture de carburant et lubrifiant (*DC, Montant de 4 000 000 FCFA, titulaire du marché : Total Burkina*) a été sélectionné pour l'audit de la matérialité physique.

Il faut noter que dans la liste des marchés passés, il n'y a pas de contrat relatif à des investissements.

Néanmoins, la mission a constaté que l'autorité contractante dispose d'un système de suivi de la gestion du carburant pouvant permettre la vérification de la réalité des affectations. Chaque mois, les dotations trimestrielles sont positionnées sur les différentes cartes par la société pétrolière "TOTAL" sur ordre de la direction régionale (DR). Puis, les reçus de consommation sont classés et font l'objet d'un suivi dans un registre.

Aucune anomalie n'a été constatée à ce niveau.

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'autorité contractante n'a enregistré aucune plainte lors de l'exercice passé sous revue au regard des informations collectées.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiches d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l’audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Liste des marchés communiqués

N° d'ordre	Crédits	Nature des prestations	Mode de passation	Periode de remise des offres	Temps nécessaire à Prévéluation des offres	Date probable de démarrage des prestations	Délai prévisionnel d'exécution
1	2 300 000	Acquisition de fourniture de bureau	Dde de cotation formelle	févr-18	1 jr	10-mars-18	14 jrs
2	200 000	Abonnement revus et journaux	Dde de cotation non formelle	janv-18	1 jr	15 fev 18	9 mois
3	1 170 000	Achat de produits d'entretien	Dde de cotation formelle	févr-18	1 jr	15-mars-18	14 jrs
4	1 200 000	Achat de pièces de rechange	Dde de cotation formelle	févr-18	1 jr	15-mars-18	14 jrs
5	4 000 000	Fourniture de carburant et lubrifiant	Entente direct	févr-18	1 jrs	15-mars-18	14 jrs
6	1 230 000	Achat d'autres divers matériels fournitures spécifiques	Dde de cotation formelle	févr-18	1 jrs	05-avr-18	14 jrs
7	279 000	Entretien et réparation de matériels (climatiseurs)	Dde de cotation non formelle	févr-18	1 jrs	05-avr-18	Année budgétaire
8	800 000	Entretien et maintenance de matériels informatiques et péri-informatiques	Dde de cotation non formelle	mars-18	1 jrs	5 Avril 18	Année budgétaire
9	750 000	Entretien et réparation quatre roux	Dde de cotation non formelle	mars-18	1 jrs	05-avr-18	Année budgétaire
10	4 070 000	Nettoyage des bâtiments	Reconduction	04 janv 18	1 jrs	janv-18	Année budgétaire

Liste des marchés sélectionnés

N°	Immatriculation du marche	Objet du marché	Mode de passation	Sources de financement	Nom du titulaire	Montant (FCFA)
2	N°CDR/03/01/04/00/2018/00002	Abonnement de journaux et revues	Demande de cotations non formelle	Budget de l'Etat	FASODIS	200 000
5	N°CDR/03/01/09/00/2018/00001	Fourniture de carburant	ED	Budget de l'Etat	TOTAL Burkina S.A	4 000 000
10	N°CDR/03/01/04/00/2017/00003	Nettoyage des bâtiments	Reconduction	Budget de l'Etat	S.E NE. F	4 070 000

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces			Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		obtenues					
	N° dans l'échantillon=====>	2	5	10			
Pièces d'ordre général							
1	Budgets approuvés et rapport d'exécution budgétaire <u>exécutés conformément à la loi</u> et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA				1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu				0	0	#DIV/0!
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales				0	0	#DIV/0!
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures				0	0	#DIV/0!
5	Plan de passation des marchés exercé sous revue				1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés au titre de la gestion sous revue				1	0	#DIV/0!
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori				0	0	#DIV/0!
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM				0	1	100%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget				0	1	100%
SOUS TOTAL =====>					3	4	25%
Pièces spécifiques à chaque marché							
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	N/A	0	N/A	0	1	100%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	1	N/A	1	2	2	0%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	1	0	N/A	1	2	50%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	0	N/A	0	0	2	100%
20	PV d'ouverture des offres	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces			Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		obtenues					
N° dans l'échantillon=====>		2	5	10			
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N A	N A	N A	0	0	0%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	N A	N A	N A	0	0	0%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N A	N A	N A	0	0	0%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	1	N A	1	2	2	0%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N A	N A	N A	0	0	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	1	N A	N A	1	1	0%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N A	N A	N A	0	0	0%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	1	N A	1	2	0	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N A	N A	N A	0	0	0%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N A	N A	N A	0	0	0%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N A	N A	N A	0	0	0%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N A	N A	N A	0	0	0%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N A	N A	N A	0	0	0%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N A	N A	N A	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N A	N A	N A	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	N A	N A	N A	0	0	0%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	N A	N A	N A	0	0	0%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	0	0	0	0	3	0%
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	3	3	0%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces			Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		obtenues					
N° dans l'échantillon=====>		2	5	10			
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	0	N / A	1	1	2	50%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	N A	1	N A	1	1	0%
42	Eventuels avenants au contrat	N A	N A	N A	0	0	0%
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	N A	0	N A	0	1	100%
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	N A	N A	N A	0	0	0%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N A	N A	N A	0	0	0%
46	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	1	N A	1	2	2	0%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	0	N / A	0	0	2	100%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N A	N A	N A	0	0	0%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	1	3	3	0%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	N A	N A	N A	0	0	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	N A	N A	N A	0	0	0%
52	Caution de l'avance de démarrage	N A	N A	N A	0	0	0%
53	Caution de bonne exécution	N A	N A	N A	0	0	0%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N A	N A	N A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		8	3	7	18	27	33%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)							
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N A	N A	N A	0	0	0%
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N A	N A	N A	0	0	0%
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N A	N A	N A	0	0	0%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces			Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		obtenues					
	N° dans l'échantillon=====>	2	5	10			
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	N A	N A	N A	0	0	0%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	0	N A	0	0	2	100%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N A	N A	N A	0	0	0%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	1	N A	N A	1	1	0%
SOUS TOTAL =====>		1	0	0	1	3	67%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures							
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N A	N A	N A	0	0	0%
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maitre d'Ouvrage)	N A	N A	N A	0	0	0%
64	Plans de recollement	N A	N A	N A	0	0	0%
65	PV de réunion de chantier	N A	N A	N A	0	0	0%
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N A	N A	N A	0	0	0%
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	0	0	0	0	1	100%
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	0	0	0	0	1	100%
SOUS TOTAL =====>		0	0	0	0	2	100%
TOTAL =====>		9	3	7	22	36	39%

Annexe 3 : Fiches d'audit sur la matérialité physique et vues photographiques

L'objet des différents marchés sélectionnés par la mission est essentiellement relatif à des biens consommables qui ont déjà fait l'objet d'une entière consommation par l'autorité contractante au cours de l'exercice budgétaire sous revue. Nous n'avons pas pu donc procéder à la matérialité physique de ces biens.

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées



SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : DIRECTION REGIONALE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE DU
CENTRE

Date :

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	Ouedwogo Christel	Cabinet SYNEX-CMC	Auditeur	62 11 31 15.	
2	TAPSOSA Mariam	DRFSNFAH-C	SAF	70 73 55 66	
3					
4					
5					
6					
7					